



L'ambassadeur des Etats-Unis
Donald Blome

**La Tunisie doit agir
et agir maintenant**

Leaders

N° 120 - Mai 2021 - 5 DT • www.leaders.com.tn



Fadhel Moussa

Constitutionnaliste, constituant et maire de l'Ariana

**Les dirigeants
politiques sont
responsables
de la crise**

1881 : L'instauration du protectorat français en Tunisie

Fadhel Moussa

Constitutionnaliste, constituant et maire de l'Ariana

Les dirigeants politiques sont responsables de la crise

«*Ils avaient tout pour redresser le pays et réussir la transition*», déplore vivement Fadhel Moussa, constitutionnaliste, constituant et maire de l'Ariana, pointant du doigt les acteurs politiques successifs. «*Si nous sommes aujourd'hui au bord du gouffre, gardons-nous de franchir le pas qui nous plongera dans les abîmes*», met-il en garde, dans une interview exclusive accordée à Leaders. «*Le bras de fer entre Carthage, le Bardo et la Kasbah, ajoute-t-il, pourrait mener à la déliquescence de l'État*» et «*conduire au contraire de ce qui a été espéré par la révolution et consacré par la Constitution*», avec une perspective de Delenda Carthago.

Fadhel Moussa souligne qu'une mainmise sur les forces armées militaires et civiles entraîne une responsabilité très lourde et des conséquences très graves. En cas de soulèvement ou de graves désordres, c'est le commandant qui risque de payer. Sa légitimité risque de ne pas peser.

Il faut cesser de dire, déclare-t-il, que la Constitution est la cause de la crise alors que ce sont les acteurs politiques qui se sont relayés aux commandes du pays qui en portent la responsabilité. Des lacunes, il doit sûrement y en avoir, c'est pourquoi un mécanisme de

révision est prévu et une cour constitutionnelle, instituée. La grande lacune ne se trouve pas dans la Constitution mais dans l'absence d'une volonté politique.

Pour Fadhel Moussa, le spectacle offert par les gouvernants suscite « une désaffection populaire largement répandue de cette démocratie et un appel pressant à sa reconstruction, notamment par la révision du code électoral pour garantir la qualité et l'efficacité. » Cette reconstruction, souligne-t-il, « est désormais fondée sur une défiance dans la démocratie représentative, avec une montée de la démocratie radicalisée où la participation directe des citoyens devient une réclamation forte. *«Nous sommes entrés dans l'ère du "peuple roi" qui met l'État devant une épreuve plus complexe dans sa gouvernabilité* », affirme-t-il.

Tout en appelant à une révision du mode de scrutin électoral, Fadhel Moussa invite les personnalités investies d'une charge politique à donner une meilleure image de la démocratie. Il les appelle à «*se serrer dans le même esprit de ce qui a été fait pour clôturer les travaux de l'ANC*». «*C'est la sagesse et le dialogue responsable qui doivent être notre feuille de route*», dit-il.

Interview



La Tunisie est-elle dans la situation d'un État en déliquescence ?

Le Premier ministre libanais, Hassan Diab, était le 19 avril dernier au Qatar. Il n'a pas caché que «*le Liban est en grand danger et il ne peut plus attendre sans une corde de sauvetage*». C'est un signe de déliquescence, ont conclu des commentateurs avertis, ce qui m'attriste beaucoup pour ce pays frère. Aujourd'hui, on rapproche avec crainte la situation dans notre pays à celle du Liban, même si notre chef de gouvernement n'est pas aussi alarmiste. Un point commun toutefois entre les deux, c'est qu'ils ne sont pas responsables de cette situation. Ils ont pris un train en marche et se sont trouvés aux commandes pour mettre le pays sur les rails, dans une situation compliquée par une pandémie avec ses conséquences dramatiques et, en plus pour la Tunisie, un scénario politique kafkaïen dû au bras de fer au sommet de l'État. Si maintenant nous sommes au bord du gouffre, gardons-nous de franchir le pas qui nous plongera dans les abîmes. C'est le sentiment prévalant auprès des Tunisiens. Je ne ferais pas exception.


Jusqu'où peut mener ce bras de fer entre Carthage, le Bardo et la Kasbah?

Là encore, je ne dirais pas plus que le commun des mortels : ce bras de fer pourrait mener au naufrage du bateau, à la déliquescence, à la décadence... Il pourrait nous conduire au contraire de ce qui a été espéré par la révolution et consacré dans la Constitution : la dignité, les droits et les libertés, les valeurs de la République, l'indépendance, la souveraineté, la cohésion nationale, la sécurité. J'ai bien peur que nous risquions un Delenda Carthago.

Crise au sommet, impact sur l'Ariana

Vous êtes le maire d'une grande ville, l'Ariana. Ce blocage politique au sommet de l'État affecte-t-il votre commune et sa population ?

En tout cas, il existe un décalage entre la célérité de ce que nous voulons entreprendre et la lenteur de la réactivité à nos projets et des moyens mis à notre disposition, une volonté politique un peu bridée et un conservatisme dominant. On citera à ce titre l'exemple du statut foncier qui constitue un sérieux obstacle pour la réalisation de nos projets, sachant que l'article 120 du code des collectivités locales prévoit que «*l'Etat veille à consolider la réserve foncière des collectivités locales pour les aider à réaliser les programmes d'aménagement du territoire et d'urbanisme...*».

Il en est de même pour certains projets fondés sur les attributions à transférer ou à partager entre l'Etat et les municipalités, prévues dans le code des collectivités locales. Comme le transport urbain et scolaire ou l'entretien des établissements d'enseignement, qui nécessitent un transfert des fonds, etc., notre sollicitation par les pouvoirs publics pour des actions qui relèvent de l'Etat comme l'entretien des écoles ou encore la lutte contre le coronavirus sur nos fonds propres. Il faut reconnaître qu'heureusement, il y a une administration centrale qui assure le suivi et des contacts permanents avec les ministères et leurs services extérieurs et particulièrement avec le gouvernorat. 



La mainmise sur les forces armées militaires et civiles entraîne une responsabilité très lourde et des conséquences très graves. En effet, un soulèvement ou de graves désordres qui risquent de se produire et que plusieurs prédisent, si ce bras de fer perdure, nécessiteraient l'intervention des forces armées et ce sera le commandant qui risque de payer. Sa légitimité, dans des circonstances extrêmes, risque de ne pas peser.

Serait-il possible d'y mettre fin ?

Bien sûr que c'est possible. Il faut de la sagesse et il ne faut pas se méprendre de la volonté de vivre (زيادة الحياة) d'Aboul Kacem Chebbi qui est profondément ancrée en nous. La Tunisie a été soumise après la révolution à des épreuves incroyables. Souvenons-nous : deux petites constitutions provisoires et une nouvelle adoptée par une assemblée constituante

élue, suivie de l'élection de deux assemblées des représentants du peuple, de deux présidents élus au suffrage universel, douze gouvernements, enfin des élections municipales sur des communes généralisées sur tout le territoire. Le tout s'est déroulé dans une atmosphère globalement démocratique.

Il n'y a pas un pays qui ait connu en dix ans une telle transition démocratique. On peut continuer à nous accrocher à cette main invisible salvatrice qu'on appelle résilience.

Quelles seraient les options possibles de sortie de crise ?

La principale consiste à cesser de dire que la Constitution est la cause de la crise alors que ce sont les acteurs politiques qui se sont relayés aux commandes du pays qui en portent la responsabilité, particulièrement ceux de la première ARP. Ils avaient


tout pour redresser le pays et réussir la transition : trois présidents du même parti et une majorité substantielle. C'est aujourd'hui à ceux qui sont en place qu'il faut marteler qu'ils doivent se serrer dans le même esprit de ce qui a été fait pour clôturer les travaux de l'ANC. C'est la sagesse et le dialogue responsable qui doivent être notre feuille de route.

Vous êtes constituant, la Constitution de 2014 souffre-t-elle de si grandes lacunes ?

Notre Constitution est bonne. Il y a sûrement des lacunes. La Constitution ne peut tout prévoir, c'est pourquoi on prévoit une procédure de révision et une justice constitutionnelle, dont le rôle est précisément d'intervenir chaque fois que nécessaire. C'est ce qui a été prévu. Mais, c'est ce qui ne sera malheureusement pas réalisé aussi rapidement que nécessaire, et c'est inadmissible.

Est-ce la fin de l'Islam politique ?

Je tiens à rappeler que c'est ce que nous avons obtenu et consacré dans notre Constitution nouvelle. C'est un islam civil que nous avons constitutionnalisé. Il faut aussi reconnaître que la situation a changé et que les islamistes ont compris que le peuple tunisien est majoritairement musulman et non islamiste et qu'ils doivent accepter les règles du jeu démocratique posées dans la Constitution.

Cela étant, il faut rester vigilant. En effet, on peut craindre que le glas de l'Islam politique n'ait pas encore totalement sonné et qu'il s'agisse plutôt d'un changement de stratégie. C'est le temps de l'hibernation. Le contexte international y est pour beaucoup. Mais, demain est un autre jour. 



La grande lacune ne se trouve pas dans la Constitution mais dans l'absence d'une volonté politique. Je dois rappeler que l'Instance de contrôle de la constitutionnalité des projets de loi a été bel et bien mise en place par l'Assemblée nationale constituante (ANC) dans le délai prescrit qui était de trois mois. Mais si le délai n'a pas été respecté pour la Cour constitutionnelle, cela ne peut en aucun cas impliquer que la Cour soit tombée en désuétude, d'autant plus qu'aucune sanction de cet ordre n'a été prévue.

Il est impératif que la sagesse finisse par prévaloir, pour mettre fin à cette tragédie qui n'a que trop duré et qui atrophie la Constitution, jusqu'à empêcher sa révision, faute de Cour constitutionnelle. La grande lacune n'est donc pas dans la Constitution.

Quelles conséquences possibles sur la construction démocratique et le bon fonctionnement de l'État ?

Des conséquences fâcheuses sur la démocratie représentative qui est le socle des institutions. L'ARP, le président de la République et, par ricochet, le gouvernement, sont l'expression de cette démocratie fondée sur les élections et le mandat représentatif. Le spectacle offert aujourd'hui produit un rejet de ce système. Il atteint ainsi le fondement même de notre démocratie. On n'y croit plus et on s'insurge. On tourne en dérision les députés d'autant plus que la révision de la loi électorale pour garantir une représentation de qualité à l'ARP ne semble pas pour demain. Ceci a produit une désaffection populaire largement répandue de cette démocratie et un appel pressant à sa reconstruction, notamment par la révision du code électoral pour garantir la qualité et l'efficacité.



Il est à noter que la construction démocratique, aujourd'hui, même dans les pays démocratiquement développés, est désormais fondée sur une défiance dans la démocratie représentative. Nous assistons à une montée de la démocratie radicalisée où la participation directe des citoyens devient une réclamation forte. La montée au créneau de la société civile avec ses acteurs associatifs est la meilleure illustration consacrée dans les nouvelles constitutions, notamment la nôtre. Mais, il y a d'autres formes pas toujours organisées et qui illustrent les mouvements dits populistes. Nous sommes entrés dans l'ère du «peuple roi» qui met l'Etat devant une épreuve plus complexe dans sa gouvernamentalité.

On parle aujourd'hui d'une démocratie délibérante où des personnes sont choisies au tirage au sort pour examiner un sujet déterminé et dont la décision sera validée par le conseil délibérant tel un conseil municipal. Par conséquent, la construction démocratique ne sera pas achevée de sitôt ni le bon fonctionnement de l'Etat.

Comment y parer ?

D'abord, par la bonne image que doivent donner les personnalités investies des charges publiques au sommet de l'Etat. Le spectacle qui nous est offert ces dernières années par plusieurs acteurs aux différents niveaux politiques et des corps constitués décrédibilise l'image du pouvoir issu des urnes. Aussi, une révision du mode de scrutin est-elle nécessaire.■

Où en est la gauche aujourd'hui ?

La gauche classique a chuté dans le sillage de la chute du mur de Berlin. Ce qui est à retenir c'est que les partis traditionnels de gauche ont disparu ou se sont convertis en se rapprochant du centre. On peut aussi relever que leurs programmes et leur idéologie fondée sur les valeurs de la justice sociale, de l'économie sociale et solidaire, de la lutte contre la pauvreté, le développement durable, sont aussi repris par d'autres partis qui ne sont pas de gauche. Il y a aussi le balancier de l'histoire à ne pas perdre de vue.